



Yasmina

TURNY



Quentin



Caroline



Lucas

Notre commune



Antoine



Paul



Audrey



Darys



Sarah



Réj



Margaux



Caroline



Tardon



Sténi



Océane



Alinc

Les enfants de la maternelle se sont dessinés pour vous



Myriam



Visky



Ludovic



Lucie D



Mathilde



Aimée



Paloma



Lucie P



Léanne

I.S.S.N. en cours

NOVEMBRE 2002

Imprimé par nos soins

Etat civil des mois de Mai à Novembre 2002

Naissances :

Antonin HENNON, le 16 juillet 2002
Benjamin DARDON, le 28 septembre 2002
Delphine BOURGOIN, le 15 octobre 2002
Clément HARIOT, le 25 octobre 2002



Toutes nos félicitations
aux parents.

Baptêmes civils :

Fabien et Bastien FOURNIER, le 3 août 2002
Paul et Jacques GUERCI, le 5 octobre 2002

Mariages :

Christiane GRISON et Alain BOLZAN, le 18 mai 2002
Mariska MOSTERTMANN et Anthony STAM, le 22 juin 2002
Natalia DA SILVA et Benoît DUBE, le 29 juin 2002
Christelle CASTELEYN et Baptiste LEPAGE, le 03 août 2002
Christiane THALGOTT et Gérard ASSAYA, le 14 septembre 2002
José Luis De MATOS et Ophélie BRATON, le 2 novembre 2002

Toutes nos félicitations aux mariés.

Décès :

Monsieur Fernand DOLEANS, le 7 mai 2002
Monsieur Cornelis DEVRIES, le 13 juillet 2002
Madame Jeannine RUFFIER, le 25 juillet 2002
Madame Yvonne MERCIER, veuve FOURREY, le 31 août 2002
Monsieur Gaston VIAULT, le 26 octobre 2002

Toutes nos condoléances aux familles.

RECENSEMENT

Les jeunes (filles et garçons) âgés de 16 ans et 3 mois doivent se présenter en Mairie afin de se faire recenser.

Il est rappelé que l'attestation de recensement leur sera demandée lors de l'inscription au permis de conduire, examen, etc...

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Les associations et les personnes désireuses de louer la salle des fêtes de Turny sont invitées à s'y prendre suffisamment tôt afin de ne pas se trouver prises au dépourvu.

Pour toute réservation nous vous rappelons que vous devez contacter :

Mme Noëlle FOURNIER,
à partir de 18h30
au 03 86 35 32 06

DU CHANGEMENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Afin de pourvoir à l'absence prolongée de madame MILLAN, secrétaire de mairie à Turny depuis 1991, il était devenu nécessaire de recruter une personne afin d'assurer au mieux la continuité du service.

Madame DE PINHO, secrétaire confirmée, issue du privé, a donc été engagée en juin et pour toute la durée de l'absence de Madame MILLAN, titulaire du poste. Afin de mieux vous servir, Madame DE PINHO bénéficie quelques heures par semaine d'une formation sur place au secrétariat de mairie, dispensée par une secrétaire du centre de gestion. Par ailleurs, notre mairie a la chance de pouvoir bénéficier d'une deuxième secrétaire mise à sa disposition, par ce même centre de gestion, à titre gracieux.

Marie-Christine HENNON

REMANIEMENT AU SEIN DE LA MUNICIPALITE

Monsieur GUENOT, chef d'entreprise à Turny, a choisi de démissionner de ses fonctions d'adjoint afin de consacrer d'avantage de son temps au développement de ses activités professionnelles. Afin de pourvoir à son remplacement, monsieur GALLOIS, seul candidat aux fonctions d'adjoint a donc été largement élu lors de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2002.

D'un commun accord entre le maire et les adjoints, les délégations de fonctions ont également été redistribuées. C'est ainsi que madame CORGERON a reçu les délégations d'adjoint chargé des bâtiments et du cimetière et que monsieur GALLOIS s'est vu confier celles d'adjoint chargé des finances et du matériel.

J'adresse toutes mes félicitations à notre nouvel adjoint et lui souhaite ainsi qu'à madame CORGERON investie de nouvelles responsabilités, d'accomplir avec succès les missions qui leur ont été confiées.

Marie-Christine HENNON

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le conseil général garant de l'organisation des transports scolaires dans le département a créé la surprise à l'occasion de la rentrée des classes, en subordonnant la délivrance de la carte de transport scolaire gratuit, à la signature du CODE DE BONNE CONDUITE, engageant les parents, l'élève et l'organisateur de transport.

Pionnier dans ce genre d'initiative, notre conseil général sera très certainement copié. C'est qu'il était temps d'exiger un minimum de savoir-vivre à l'occasion des trajets domicile - établissement scolaire.

En 15 articles, le code de bonne conduite a pour objectif d'assurer la sécurité, la discipline et de prévenir les accidents en rappelant les droits et les obligations des parents, des élèves, du transporteur et du conducteur.

Les obligations du transporteur et du conducteur sont énumérées, toutes dans le but d'améliorer la sécurité. Quant aux élèves, il leur est rappelé qu'il est interdit de hurler, de chahuter, de manipuler des objets dangereux, de se pencher au dehors, de distraire le chauffeur, de voler ou de détériorer le matériel ..., faute de quoi des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion définitive assortie de dépôt de plainte et de versement de dommages et intérêts seraient appliquées.

Quoi de plus normal que d'attendre des bénéficiaires d'un service (gratuit en l'occurrence) qu'ils respectent les personnes et le matériel mis à leur disposition ?

J'ai eu une pensée pour vous, nos parents et nos grands-parents, lorsque j'ai signé ce code de bonne conduite. Vous alliez à pied en ce temps là, parfois par les chemins, dans la boue, sous la pluie, sous la neige et par la nuit.

Aujourd'hui, conscients des dérives de notre société, les pouvoirs publics se voient contraints d'élaborer des codes de bonne conduite, allant jusqu'à recommander de saluer le chauffeur.

Encore une fois, il était temps, et ce ne sont pas les conducteurs en charge des plus grands de nos enfants qui diront le contraire. Reste à savoir si l'on se donnera les moyens d'appliquer efficacement ces principes.

Marie Christine HENNON

SOMMAIRE

Conseil municipal du 4 avril 2002	p 4 à 8	La compagnie du parapluie vous ré-	
L'Armée de Terre recrute	p 8	serve une surprise	p 13
La nouvelle Céline est arrivée	p 9	Kermesse des écoles	p 13
Transport à la demande	p 10	Conseil municipal du 16 juillet 2002	p 14 à 23
Les news du moto club	p 10	Liste électorale	p 23
Sécurité routière, suffit-il d'en parler ?	p 11	Cérémonie des vœux	p 23
Liste des assistantes maternelles agréées	p 11	Fête patronale	p 24
Soutien à la recherche contre le cancer	p 12	Fête Nationale	p 24
L'ADMR de Chailley	p 12	Un nouveau service pour les familles	
Association des amis du patrimoine et du site de Turny	p 13	de Turny	p 25
		Turny à la recherche de son passé	p 26

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2002

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20h30 sous la présidence de Mme Marie-Christine HENNON, Maire

ETAIENT PRESENTS: Mmes Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, MM. Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Pascal GUENOT, Claude HUGOT, Jean-Charles LEFEVRE, Yannic SANTANDREU, Gilles VIAUT,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: MM. Luc DELOUHANS, Alain FROMONT ayant donné pouvoir à Pascal GUENOT, Mme Anne-Marie CRUNELLE ayant donné pouvoir à M. Claude HUGOT.

Secrétaire de séance: M. Jean-Marc FOUCHER.

Lecture du procès verbal de la séance du 27 décembre 2001 par Mme le Maire.

Avant approbation par les membres présents il est fait par différents conseillers les remarques suivantes:

- le tarif de location de la petite salle n'était pas indiqué dans les tarifs 2002 (location du foyer).
- Régie de cantine: diverses précisions doivent être apportées. Mme le Maire, propose que ce point soit revu dans les questions diverses, comme l'a demandée la régisseuse en réunion de Caisse des Écoles.
- Tarifs 2002: Garderie à la maternelle, la somme à verser par les parents est de 0,80 € par garderie du matin ou du soir et non 0,80 € par heure comme indiqué.

1. CONVENTION D'ADHÉSION À VITAVIE

Il est proposé de renouveler l'adhésion à Vitavie pour 193,82€, soit la valeur de 0,15€ / habitant + 76,22€ d'adhésion. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'adhésion de la commune pour 2002, à procéder au versement de la subvention correspondante,

2. ADHÉSION AU CENTRE DE LOISIRS

Mme Gisèle CORGERON expose le fonctionnement du Centre de Loisirs d'après les rencontres qu'elle a pu avoir avec les responsables. Les enfants de Turny âgés de 4 à 12 ans pourront être accueillis au Centre moyennant un coût pour la commune de 2€ par habitant, soit 1568€.

Ce centre fonctionnerait à Turny la semaine du 15 au 19 juillet 2002. Il faut préciser :

- que les semaines de vacances scolaires sont tournantes sur les autres communes adhérentes
- que les enfants de Turny peuvent aller sur ces autres communes
- les activités sont nombreuses et variées (cinéma, visites, jeux etc.')
- les repas sont pris sur place

L'information complémentaire sera faite par les institutrices dans les écoles et dans le bulletin municipal et particulièrement le coût restant à la charge des parents.

Le conseil est conscient du service apporté aux parents en souhaitant qu'un maximum d'enfants puisse participer.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention, à mettre à disposition la salle communale, et à procéder au versement de la subvention.

3. VOTE DES 4 TAXES 2002

Mme le Maire donne connaissance des taux actuels des 4 taxes qui représentent une ressource totale de 195 190 € pour la commune, compte tenu des différents paramètres indiqués par l'administration, c'est-à-dire une recette attendue de 172 798€ et une allocation compensatrice de 22 392€.

Taxe d'habitation	8,10%
Foncier Bâti	12,00%
Foncier non Bâti	44,80%
Taxe Professionnelle	12,40%

Monsieur Jean CHOLLET engage la discussion. Il propose une baisse de Taxe Professionnelle dont le taux passerait de 12,40% à 10% pour marquer le dynamisme de la Commune à l'accueil de nouvelles activités artisanales et autres

Afin de conforter sa demande Monsieur CHOLLET fait la démonstration suivante:

- avec la base retenue de 360 900€, le produit fiscal pour la commune est de 47232€ avec une Taxe professionnelle à 12,40%

- avec une Taxe professionnelle à 10%, le produit fiscal serait de 38 090€ soit une baisse de ressources d'environ 9000€

En sachant que la base retenue ne tient pas compte du départ de nos 2 grosses entreprises, nous pouvons envisager une baisse de la base de plus de moitié, en restant large sur la base de 200 000€ à 12,40% le produit fiscal serait de 24 000€

à 10,00% le produit fiscal serait de 20 000€ soit une baisse de 4000€

Du débat qui suit, la majorité des conseillers préfère pour se prononcer sur ce point que l'on engage une étude de fonds, afin de déterminer l'impact financier et « matériel ». Entre autres les zones d'accueil du P.O.S, sont elles bien adaptées?

Dans l'attente, Monsieur Jean-Marc FOUCHER demande si l'exonération pour 2 années de la Taxe Professionnelle aux nouvelles entreprises, est toujours existante.

Ces conditions n'existent plus, d'après Pascal GUENOT, artisan récemment installé. Pour en débattre ultérieurement, des recherches devront être faites dans le registre des délibérations.

A l'issue des débats, le vote est demandé par Monsieur CHOLLET. Baisse de la Taxe Professionnelle 2002 ?

POUR = 3 et CONTRE 10

Le Conseil Municipal à la majorité maintient les taux des taxes Habitation, Taxe Foncier bâti et foncier non bâti pour 2002.

4. SUBVENTION 2002

Madame Gisèle CORGERON soumet au Conseil Municipal, pour approbation les subventions proposées par la commission des finances:

- ADMR	305,00 €
- Ligue contre le Cancer	155,00 €
- Croix Rouge	305,00 €
- Fibromyalgie	80,00 €
- Sclérose en plaques	80,00 €
- C.D.P.O	117,60 €
- PEP 89	80,00 €
- Club de l'amitié	230,00 €
- Association du Patrimoine	230,00 €
- Club Moto	230,00 €
- Société d'Archéologie	80,00 €
- Soins à domicile	117,60 €
- C.I.F.A	60,97€
- C.F.A	130,00 €
- M.F.R.de Gron	60,00 €
- VITAVIE	193,82 €
- Centre de Loisirs	1568,00 €

Le Conseil Municipal entérine les propositions de la commission des finances et Charge Mme le Maire de procéder au mandatement. Vote: 13 pour, 1 abstention.

5. BUDGET UNIQUE 2002

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer s'ils désirent voter le budget par articles ou par chapitres?

Le Conseil à l'unanimité décide de voter au chapitre.

Ensuite Mme le Maire donne lecture des propositions de budget pour l'année 2002.

- Chapitre 011 : Charges à caractère général 255 436 €
- Chapitre 012: Charges de personnel 184 100 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues 40 000 €
- Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement 190 661 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 80 800 €
- Chapitre 66: Charges financières 10 000 €
- Chapitre 67: Charges exceptionnelles 150 €
- Chapitre 002 : Excédents antérieurs reportés 322 786 €
- Chapitre 013: Atténuation de Charges 6 000 €
- Chapitre 70: Produits de services du domaine et vente 48 580 €
- Chapitre 73: Impôts et taxes 218 098 €
- Chapitre 74: Dotations, subventions, et participations 136 013 €
- Chapitre 75: Autres produits de gestions courantes 26630€
- Chapitre 76: Produits financiers 0 €
- Chapitre 77: Produits exceptionnels 3 040 €
- Chapitre 79: Transferts de charges 0 €
- Chapitre 001 : Déficit investissement reporté 86 068 €
- Chapitre 020 : Dépenses imprévues 0 €
- Chapitre 16: Emprunts et dettes assimilés 20 000 €
- Chapitre 20: Immobilisations incorporelles 12350 €
- Chapitre 21: Immobilisations corporelles 159 110 €
- Chapitre 23: Immobilisation en cours 11 500 €
- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement 190 661 €
- Chapitre 10: Dotation, fonds divers et réserves 86 067 €
- Chapitre 13: Subvention d'investissement 12 300 €
- Chapitre 16: emprunts et dettes assimilées 0 €

Le budget 2002 s'équilibre en fonctionnement à la somme de 761 147 € et en investissement à la somme de 289 028 €.

VOTE: 13 VOIX POUR - CONTRE 1 VOIX – 0 ABSTENTION

Les membres de la commission des finances, ainsi qu'une grande partie des membres du Conseil Municipal qui ont participé à l'élaboration du budget, remercient Mme Hugon, secrétaire itinérante pour son professionnalisme, sa disponibilité et son aide apportée.

6. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Sylvain CORDIER est nommé agent d'entretien stagiaire à compter du 16 février 2002. Compte tenu des différentes tâches effectuées par celui-ci, Mme le Maire propose au Conseil de lui attribuer 10 points de bonification indiciaire (soit un montant d'environ 43,40€ brut mensuel).

Le conseil municipal à l'unanimité, entérine cette proposition, et décide d'attribuer une bonification indiciaire de 10 points à cet agent avec effet rétroactif au 16 février 2002.

7. STATUT SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION

Mme le Maire donne lecture d'une lettre du SIER pour adoption des statuts du Syndicat. Considérant que sur 9 communes adhérentes, 7 font partie du bureau, et que Turny n'y est pas représentée malgré les remarques de nos délégués, le Conseil Municipal décide de ne pas adopter les statuts présentés, Madame le Maire est chargée d'adresser un courrier aux autres communes pour expliquer la position du conseil municipal.

8 QUESTIONS DIVERSES

A) Sur demande de Monsieur Yannic Santandreu, l'ensemble du conseil municipal recevra les comptes-rendus en même temps que l'affichage public, sachant que les remarques et corrections ne seront faites qu'à la séance suivante.

B) Monsieur Jean Chollet demande qu'il y ait au moins 1 réunion du Conseil Municipal par mois. Mme le Maire indique qu'il y a actuellement surcharge de travail administratif dont une partie lui incombe avec les adjoints, attendu que la secrétaire de mairie en titre est en congés maladie depuis fin décembre et qu'il est très difficile de lui trouver une remplaçante. Les secrétaires itinérantes étant peu nombreuses.

C) L'association de Motocross demande l'autorisation de disposer de la parcelle communale louée à Monsieur BEZANÇON du Fays pour la compétition qu'elle organise au mois d'août prochain. Le Conseil Municipal autorise l'association sous réserve que la commune n'engage aucune responsabilité et respecte les normes de sécurité.

D) RÉGIE DE CANTINE.

Comme convenu en début de séance, Mme le Maire tient à apporter les précisions suivantes quant à la suppression de la régie de cantine.

Mme Eveline Santandreu, régisseur depuis 1998 était rémunérée pour ce travail à hauteur de 75 F net par mois, somme forfaitaire fixée par la loi. Sans délibération du Conseil Municipal de l'époque, il lui a été alloué 8 heures de travail complémentaire par mois pour conforter cette faible rémunération, mais d'après les textes en vigueur, aucune heure complémentaire ne peut être accordée par la tenue d'une régie, seuls les 75 F sont autorisés. Les 8 heures complémentaires que percevait Mme Eveline Santandreu depuis 1998 étaient donc illégales.

En cas de contrôle par quelque instance que ce soit, Mme le Maire, responsable du personnel, se verrait dans l'illégalité et le percepteur le sachant aurait refusé de payer ces dites heures.

Après entrevue avec le percepteur, Mme le Maire a donc proposé aux conseillers lors de la réunion du 27 décembre 2001 de supprimer cette régie (voir vote séance du même jour).

Désormais les sommes dues par les parents pour frais de cantine seront appelées par la perception. Actuellement, les carences de secrétariat, ne permettent pas un suivi de l'émission des titres de recettes. Dès que possible, tout devrait rentrer dans l'ordre.

E) Les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent peuvent assister à la réunion du schéma d'assainissement du jeudi 11 avril à 14h30.

F) CHASSE DES BOIS COMMUNAUX: Mme Gisèle Corgeron informe le Conseil Municipal d'une entrevue avec M. Grisard, responsable de la chasse. Outre des problèmes administratifs dans les retards des versements des loyers, dont aucun élu ni la Société de Chasse ne peuvent être tenus responsables, le Conseil est informé que le bail est à renouveler en juillet prochain.

Mme le Maire s'attache à clarifier la situation et souhaite que ce point soit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

G) FÊTE PATRONALE

Mme Corinne Bourgoïn informe le Conseil que la fête patronale aura lieu les 25 et 26 mai prochains. De nombreuses réjouissances sont prévues.

La commission des fêtes se réunira prochainement pour la mise en forme des modalités pratiques. Toutes les informations seront données dans le bulletin.

H) A.F.R

L'association Foncière de Remembrement ne s'est pas réunie depuis le début de ce mandat. Monsieur Jean-Marc Foucher demande que l'on prenne des dispositions en ce sens. La chambre d'agriculture sera contactée pour donner la marche à suivre.

I) TERRAIN DES MARRAULTS.

Monsieur Gilles Viault, éleveur, est la seule personne à avoir répondu favorablement pour ce terrain en jouissance de bail précaire. Une convention est à l'étude entre Monsieur Viault et la Commune.

J) RÉGIE DES NOMADES

Le stationnement des gens du voyage a rapporté lors des Rameaux la somme de 830€, Mme Bouillon régisseur s'est chargée des encaissements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 45.

L'ARMÉE DE TERRE RECRUTE

CONDITIONS : Filles ou garçons, 18 à 24 ans, volontaire, de bonne moralité et en bonne condition physique.

POSSIBILITÉS :

- SANS DIPLOMES : **TITULAIRE DU BAC A BAC + 2 :** Volontaire de l'Armée de Terre (VDAT), contrat de 1 an renouvelable, rémunéré 655 Euros par mois nourri logé. Possibilité de devenir EVAT. **Admission sur dossier.**

-TITULAIRE DU CAP AU BAC PRO : Engagé Volontaire de l'Armée de Terre (EVAT). Contrat de 3 ou 5 ans renouvelable rémunéré 985 Euros par mois nourri logé. Possibilité de devenir Sous-Officier. **Admission sur dossier.**

2 : Sous-Officiers rémunéré 1097 Euros par mois nourri logé. Contrat de 5 ans. **Admission sur dossier.**

-TITULAIRE DE BAC + 3 VALIDE MINIMUM : Officier.

Pour de plus amples renseignements veuillez prendre contact avec le **Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre**
16 bis. rue Faidherbe BP 01 - 89010 AUXERRE CEDEX.

CONTACT : ADJUDANT CABATON
Tél: 03.86.72.72.75.

Personne cherche à louer jardin à cultiver.

Contactez M. GILBERT de TURNY au 03.86.35.16.84

La responsable de la Bibliothèque remercie Monsieur François MARTEAU, M. et Mme ALLART, Amandine ainsi que toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de prêter bibelots et objets pour l'exposition sur le Japon faite à la Bibliothèque lors de la fête communale. Merci également pour les dons de livres.

Geneviève Bouillon

RAPPEL

Conformément aux décrets du 30/10/1935, du 14/03/1964 et à la circulaire du 13/09/1966, il est rappelé que les habitants doivent tailler et élaguer la végétation de leur propriété dépassant sur le domaine public, et ce pour des raisons de facilité de circulation.

La nouvelle Céline est arrivée...

Nos « petits de la maternelle » ont changé de maîtresse à la rentrée de septembre, Céline Monory a en effet laissé sa place à Céline Charlois.

Charlois... Mais ce nom ne m'est pas inconnu... voilà ce que certains d'entre vous sont en train de se dire. Eh oui, Céline Charlois est originaire du Champion, elle revient sur ses terres d'origine après avoir exercé plusieurs années chez nos voisins de la Nièvre (elle enseignait à St Amand jusqu'en juin). Ses terres ? plus encore ! son école ! Elle retrouve la classe où elle était élève de Monique il y a ... quelques années. À l'époque, l'école primaire était située en lieu et place de l'actuelle maternelle, cette dernière ayant été créée juste après, on peut donc parler de « retour aux sources » pour notre nouvelle professeur des écoles.

Elle accueille cette année 26 bambins de 3 à 6 ans (3 en petite section, 14 en moyenne section et 9 en grande section), d'ailleurs ceux-ci se sont présentés sur la page de couverture de ce journal, comme vous avez pu le constater.



La classe, presque au complet, a accepté de poser pour vous



Le goûter du matin : un réel moment d'apprentissage... et de réconfort !

Il n'y a vraiment pas de quoi rester « les deux pieds dans le même sabot » pour elle et Noëlle (qui a remplacé durant la première moitié de ce trimestre Eveline en congé de maladie)...

Des idées, des projets, Céline n'en manque pas et les parents d'élèves ont déjà pu apprécier son enthousiasme pédagogique, mais prudente, elle préfère ne pas trop en dévoiler à l'avance, il y a tant de choses à mettre en place quand on arrive dans une nouvelle école !



Alors Céline, bonne route chez nous, avec toi les enfants sont en bonnes mains et nous en sommes ravis !

Jean Chollet

TRANSPORT à la DEMANDE

À partir de fin NOVEMBRE, je pense mettre en place UN SERVICE DE TRANSPORT à la DEMANDE pour les personnes de plus de 65 ans, résidant à TURNY et ses hameaux, et qui sont sans moyen de déplacements.

Ce service pourrait s'effectuer le MERCREDI après-midi, tous les 15 Jours.

Il faudra téléphoner le lundi (soir) ou le Mardi en journée, (afin de ne pas passer inutilement dans les hameaux éloignés) au 03 86 43 45 87

J'emmènerai les personnes jusqu'à SAINT FLORENTIN en début d'après-midi (vers 14 h15 environ) et reviendrai les chercher vers 16h 00.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ Mme FROMONT Sylvana.

TAXI TURNY

TRANSPORTS DE MALADES ASSIS
Remboursés par toutes caisses
TOUTES DISTANCES - AÉROPORTS

03 86 43 45 87

VEHICULE **06 08 46 77 75**

Sylvana FROMONT
19, rue du Parc - 89570 TURNY

PHS
Habitat Services
Pascal Houfflin

**RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT
ENTRETIEN**

Pascal Houfflin

5 rue Ste Catherine 89570 LIGNANT
03 86 35 14 49
06 82 17 07 54

Les News du motoclub

Le motocross du 04 août 2002 comptant pour le championnat de l'Yonne UFOLEP a rassemblé 201 pilotes et environ 600 visiteurs.

Les courses se sont déroulées dans des conditions idéales; la pluie dans la nuit de samedi à dimanche a permis d'avoir un terrain meuble sans poussière cela nous a procuré de très belles courses et de belles bagarres pour les premières places.

Les pilotes du **Moto-Club de TURNY** ont fait de très bons résultats.

Mickaël CARLIER, le favori sur ses terres en 125 espoirs a confirmé par une victoire dans cette catégorie.

Simon CANAPVILLE, lui aussi un favori, a fini 2^{ème} dans la catégorie 125 débutant.

Frédéric ARNAULT en 250/500 espoirs nous fait une très bonne place de 3^{ème}.

Les autres pilotes du MC TURNY finissent dans les 12 premiers.

Nos pilotes sont toujours très motivés quand c'est la course de leur club.

Au niveau championnat régional UFOLEP **Joël BECARD** est champion de Bourgogne en 80 cm³.

Mickaël CARLIER est champion de l'Yonne UFOLEP en 125 espoirs.

Ce jeune prodige a gagné 8 courses sur 12 dont 5 victoires consécutives et cela en n'ayant derrière lui qu'une année de pratique du motocross.

**LE MOTOCROSS DE TURNY ORGANISE
UNE CHOUROUTE LE 15 FÉVRIER 2003
A LA SALLE DES FÊTES DE TURNY**

Pour plus d'informations contactez moi au
03/86/35/38/34

*Le Président:
Dominique DUBOIS*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUFFIT-IL D'EN PARLER ?

Depuis quelques temps vous avez pu observer une modification de la signalisation dans notre commune. Pourquoi ? Pour qui ? Autant de questions sur lesquelles votre conseil municipal s'est penché.



Un rappel qui peut sauver des vies, celles de nos enfants...

Il n'est pas besoin de chercher bien loin avant de croiser quelqu'un qui a à se plaindre de la circulation dans notre commune : vitesse excessive dans les hameaux, stationnements gênant la visibilité ou occasionnant des écarts dangereux... Nul n'est épargné entre le Bas-Turny et Le Fays. Ce problème épineux revient régulièrement et chaque nouvelle municipalité s'y est trouvée confrontée. Soyons clairs, notre rôle d'élu consiste à créer les meilleures conditions possibles pour améliorer la sécurité en aménageant les voies publiques, mais nous n'avons pas à nous mettre à la place des administrés... C'est à dire que nous cherchons à améliorer la visibilité, à entretenir la chaussée, à installer des panneaux de prévention, mais nous ne pouvons pas être tenus à l'impossible. Si un de nos concitoyens se gare délibérément en stationnement gênant, s'il roule trop vite (rappelons que, « trop vite », cela peut aussi être parfois 50 km/h, adapter sa vitesse au lieu, à la visibilité, à l'état de la chaussée fait partie des règles de base de la conduite), nous n'y pouvons rien en tant qu'élus. Par contre, chacun peut en faire la remarque à l'intéressé au cours d'une banale conversation entre amis...

Aussi avons nous choisi en particulier de placer avant l'entrée de nos villages une pancarte rappelant que les enfants sont par nature imprévisibles. Ces panneaux sont là pour nous rappeler à l'ordre lorsque, pris par la routine, nous « oublions un peu » de ralentir avant d'aborder le bourg ou ses hameaux. Nous avons fait le pari de penser que la plupart des infractions sont plus dues à l'étourderie et au rythme effréné de notre vie moderne et que ces gentils rappels nous aideront à mieux vivre ensemble...

En 2001 les routes de l'Yonne ont compté 85 tués et 908 blessés, à Turny 2 personnes ont été tuées. Alors, ensemble, mobilisons-nous. Cela n'arrive pas qu'ailleurs, cela n'arrive pas qu'aux autres...

Marie-Christine HENNON et Jean CHOLLET

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Mme POUSSET Christelle État : AGRÉÉE NP
44 rue Ste Catherine
LINANT – 89570 TURNY
Tél. 03.86.35.05.64

Le sigle AGRÉÉE NP signifie agréée à titre non permanent (garde d'enfants la journée placés par des particuliers).

Mme STOJANOVIC Miladja État : AGRÉÉE P + NP
12 rte de la Tuilerie
BAS-TURNY – 89570 TURNY
Tél. 03.86.35.35.60

Le sigle AGRÉÉE P signifie agréée à titre permanent (garde d'enfants jour et nuit placés par les services de placement).

Le sigle AGRÉÉE NP + P ou AGRÉÉE P + NP signifie agréée pour les 2 types d'agrément définis ci-dessus.

SOUTIEN À LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER COLLECTE VERRE MÉNAGER : BILAN 2001

	Tonnage	nombre d'habitants	ratio annuel en kg par habitant
Département de l'Yonne	3 333,61	141 574	23,55
TURNY	20,82	784	26,55

Ainsi la contribution du département de l'Yonne a rapporté 7 667 euros.

L'ADMR DE CHAILLEY, C'EST QUI ?

C'est une association locale à caractère familial qui regroupe des adhérents de 8 communes: Beugnon, Chailley, Lasson, Neuvy-Sautour, Sormery, Soumaintrain, Turny et Venizy. Les responsables bénévoles assurent la gestion des services d'aides aux personnes.

L'association emploie du personnel qualifié salarié : 17 aides à domicile, dont plusieurs employées de maison. Ce personnel est sélectionné et formé. D'autres personnes peuvent être recrutées en fonction des besoins: garde à domicile, garde d'enfants à domicile, auxiliaire de vie

POURQUOI L'ADMR:

Son but est de venir en aide à toute personne qui en a besoin pour bien vivre chez elle.

Cela intéresse :

- > Les familles : naissances, maladie, accidents, moments de fatigue. Une travailleuse familiale peut vous venir en aide, s'occuper de vos enfants et vous dépanner dans vos tâches quotidiennes.
- > Les personnes handicapées peuvent bénéficier des services d'une auxiliaire de vie.
- > Les personnes dépendantes ayant besoin d'une présence permanente: un service de garde peut leur être proposé et organisé en fonction des besoins.
- > Les personnes retraitées: si vous le souhaitez et si votre état de santé le nécessite, vous bénéficiez des services d'une aide à domicile quelques heures par semaine ou tous les jours pour votre ménage, vos courses et une aide aux gestes quotidiens.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le service à domicile peut être pris en charge partiellement par les services sociaux tels que la CAF, le Conseil Général, les caisses de retraite de demandeurs et parfois la caisse d'assurance maladie. L'ADMR établit les dossiers de prise en charge et donne tous les conseils.

A qui s'adresser ?

Aux responsables villages:

Mme Hugot Simone (03 86 35 14 95)

Mme Royer Louissette (03 86 35 12 97)

Au relais ADMR à Venizy au

03 86 35 30 88 (permanence le jeudi)

Présidente: Mme Capy Suzanne

(03 86 43 72 22)

MANIFESTATION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE L'ADMR ET À LEURS AMIS

CHOUROUTE

Repas dansant

Le DIMANCHE 1^{er} DÉCEMBRE 2002

à 12 heures

à la Salle des Fêtes de Beugnon

Une Tombola est organisée

Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny

Nous recherchons des photos de classe de Turny en vue d'illustrer une conférence sur les instituteurs de Turny et du canton au 19ème siècle.

Le loto 2003 aura lieu le samedi 15 mars 2003 à 20h30

Le rallye promenade se déroulera le samedi 30 août 2003

Gisèle CORGERON

Avis de recherche

Si vous avez sur une photo l'ancien bénitier de l'église de Turny, pouvez-vous la confier à Gisèle Corgeron ?

Elle vous sera rendue, bien sûr, mais permettra aux Beaux-Arts de le visualiser. Une reproduction pouvant être envisagée pour une repose à l'église.

D'avance merci.

Gisèle Corgeron

LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE VOUS RÉSERVE UNE SURPRISE...

Après une petite période de latence, la Compagnie du Parapluie vous présentera son nouveau spectacle en février 2003.

Retenez bien les dates !

Samedi 1^{er} février

Dimanche 2 février

Samedi 8 février

La pièce ? ... Chut... on vous réserve la surprise...
Disons seulement que nous comptons bien vous faire rire...

Le théâtre vous tente ? Vous ne vous prenez pas trop au sérieux ? Venez vous joindre à nous dès maintenant, vous aurez ainsi l'occasion de participer à la fin de la mise au point du spectacle en « observateurs privilégiés », vous pourrez apporter votre avis, prêter main forte pour les décors etc... enfin bref, vivre avec la troupe ! Quand ? presque chaque vendredi vers 20h45 à la petite salle (salle des fêtes).

À bientôt !

Jean CHOLLET

KERMESSE DES ÉCOLES

La traditionnelle kermesse des écoles s'est déroulée le samedi 15 juin dernier à l'école maternelle de Turny. Les nombreux acteurs de cette fête ont pu participer à de nombreux jeux : chamboule tout, casse tuiles, pêche à la ligne, casse oeuf, tir aux fléchettes, course à la brouette, jeu des schtroumfs pour les plus adroits et panier garni, enveloppes surprises, ou jeu des prénoms pour ceux qui souhaitent tenter leur chance. Chacun pouvait se restaurer des gâteaux faits par les mamans ou se désaltérer à la buvette.

La journée s'est clôturée par un barbecue champêtre où une cinquantaine de convives s'étaient réunis. La kermesse a permis de récolter 1 060 € dans la caisse de l'école maternelle, ce qui permettra aux enfants de faire des activités au cours de l'année.

Merci à tous les organisateurs, à tous les participants et

À l'année prochaine !

Christelle Gallois

Notre Élevage de Charolais, Direct de la Ferme

LA FERME DES MARAULTS

Bœuf
6,94 € TTC le Kg
(soit 45,40 Frs)

Génisse
8,38 € TTC le Kg
(soit 55 Frs)

Veau
9,91 € TTC le Kg
(soit 65 Frs)

Colis de Viande Panachée par 10 Kg environ

Pour vos dégustations entre amis, passez votre commande dès maintenant à Véronique

au 03 86 35 29 52 ou par courrier à l'adresse ci-dessous:

RC : 392 091 369

VIAUT Véronique et Gilles - 1, Grande rue - 89570 Turny

À Bientôt

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2002

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30 sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Pascal GUENOT, Claude HUGOT, Yannic SANTANDREU, Gilles VIAUT (arrivé en cours de séance à 21 H 00).

Etait absent excusé : Monsieur Alain FROMONT ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal GUENOT.

Etait absent : Monsieur Jean-Charles LEFEVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GALLOIS.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 4 avril 2002 par Monsieur Jean-Marc FOUCHER. Après lecture, aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est accepté par les membres présents.

Madame le Maire précise que l'ordre du jour est long mais que tous les sujets ont été évoqués en commissions.

1°/ COTISATION AU S.I.V.U DU CREANTON

Madame le Maire indique que Monsieur Claude HUGOT est délégué et qu'il représente la Commune auprès du S.I.V.U. du Créanton. Elle précise que ce Syndicat était resté longtemps à l'abandon. Suite à l'élection de Monsieur GENREAU à la présidence, le S.I.V.U. a repris une activité.

Madame le Maire demande à Monsieur Claude HUGOT de faire un état des lieux du S.I.V.U. Monsieur Claude HUGOT rappelle l'activité du S.I.V.U., à savoir l'entretien des cours d'eau la Brumance et le Créanton, sur 9 kms de réseau soit 18 kms de bordures concernant la Commune de TURNY. Depuis 2 ans, ces travaux sont effectués par la Société EMERAUDE.

Madame le Maire indique que le S.I.V.U. s'est réuni et qu'il a fixé le montant de la cotisation pour chaque commune à 3 centimes/habitant et 3 centimes/mètre linéaire de réseau.

La cotisation du mètre linéaire est divisée par 2 car la reprise d'activité du S.I.V.U. s'est faite en milieu d'année, ce qui représente une cotisation annuelle pour 2002 de 306.12 € (non inscrite au budget car la décision date du 23/05/02).

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté (13 voix pour) le versement de la cotisation de 306.12 €.

2°/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA FOURRIERE DU SENONAI

Madame le Maire indique que la Commune adhère à la Fourrière du Sénonais et précise que le délégué qui représente la commune est Monsieur Jean CHOLLET. Madame le Maire demande à celui-ci de faire un point sur l'activité de cette fourrière.

Monsieur Jean CHOLLET indique que la Fourrière du Sénonais compte environ une centaine d'adhérents. Il précise que la Fourrière du Sénonais essaie d'échanger au mieux ses services et son personnel avec la S.P.A. voisine. On peut faire appel à la fourrière du Sénonais pour des chiens errants. Il arrive également à des personnes âgées hospitalisées en urgence de faire appel à la fourrière pour confier leurs animaux durant leur absence.

Madame le Maire informe que ce syndicat s'est réuni le 25 mars 2002 afin de reconduire la participation des communes adhérentes à 0.53 €/habitant soit un montant total pour la commune de TURNY de 415.52€ pour l'année 2002.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté (13 voix pour) le montant de la cotisation à 415.52 €.

3°/ PARTICIPATION FINANCIERE A.P.E.L. ECOLE ST-LOUP

Madame le Maire précise que cette participation financière est demandée par l'Association des Parents pour la réalisation de voyages pour les enfants de l'Ecole St-Loup. La Commission avait émis un avis défavorable. En effet, vu qu'il y a une école à TURNY, il est préférable que la Commune alloue une participation financière à celle-ci.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté : (13 voix contre)

4°/ TARIF LOCATION PETITE SALLE DU FOYER

La Commission des Finances propose un tarif de 30 € pour la location de la petite salle du foyer et 10 € pour le nettoyage et a demandé qu'il soit posé un compteur.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté (13 voix pour) la location de la petite salle du foyer à 30 € et 10 € le ménage.

A 21 H 00, Monsieur Gilles VIAUT arrive et prend place.

5°/ VACATIONS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Madame le Maire indique que la Commune a reçu presque simultanément 2 nouveaux tarifs :

	Tarif 11/01 au 28/02/02	Tarif à compter du 01/03/02
Caporaux	7.12 €	7.16 €
Sapeurs	6.62 €	6.66 €

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté (14 voix pour) l'application des tarifs proposés.

6°/ REFECTION REGISTRES ETAT CIVIL

Madame Gisèle CORGERON précise que la Commission avait émis un avis favorable pour la réfection de 6 registres.

L'Atelier du Patrimoine (à côté de Bordeaux), qui a déjà rénové des registres dans les années antérieures pour la commune de Turny, a établi un devis pour un montant de 3 279.68 € TTC. Il faut s'adresser à Monsieur le Percepteur afin de savoir si cette rénovation peut être considérée comme un investissement.

Madame CORGERON précise qu'elle s'était adressée à une personne de Neuvy-Sautour, qui ne pouvait pas faire mieux, ni à un meilleur tarif.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté (14 voix pour) l'acceptation du devis de l'Atelier du Patrimoine pour 3 279.68 € TTC.

7°/ CHOIX DU PRESTATAIRE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire informe qu'un sondage a été fait pour savoir si les utilisateurs étaient satisfaits ou non du prestataire ELITE RESTAURATION.

Le résultat de ce sondage est le suivant :

- 13 satisfaits
- 1 non satisfait
- 2 sans opinion
- 3 avis non favorables émanant de personnes qui ne mangent pas à la cantine.

Madame le Maire regrette que le sondage n'ait été distribué qu'aux enfants qui mangent régulièrement à la cantine.

Le tarif actuel est de 3.01 € (eau fournie par la commune) et ELITE RESTAURATION a annoncé une hausse de tarifs de + 4.3 % pour le mois de septembre, soit 3.13 €.

Un nouveau prestataire de service, J.P.L. RESTAURATION, a donc été contacté et propose un tarif de 2.81 € sans fourniture de pain ni d'eau.

Madame le Maire précise qu'un changement de prestataire permettrait à la commune de ne pas augmenter les tarifs pour cette année et indique qu'elle est toujours en attente des mesures de la Préfecture pour les tarifs de cantine.

Madame Corinne BOURGOIN indique qu'elle a pris des renseignements auprès de communes voisines utilisant également ELITE RESTAURATION comme prestataire. Les communes de CHAMPLOST et de VENIZY ont changé au mois de janvier en faveur de J.P.L. suite à des retards de livraison. J.P.L. a sa cuisine centrale à Aillant/Tholon.

Madame le Maire propose de choisir comme prestataire de service J.P.L.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne la livraison du pain, le boulanger qui fait la tournée sur Turny déposera le pain à la cantine sauf le lundi où le pain sera pris sur St-Florentin.

Le Conseil vote : 13 voix pour
1 abstention : M. Yannic SANTANDREU

8°/ TARIFS CANTINE

Madame le Maire indique que le tarif actuel de la cantine est de :
. 2,67 € pour les enfants de TURNY qui bénéficient d'une subvention communale
. 3,02 € pour les enfants de CHAILLEY et BOEURS.

Madame le Maire propose de maintenir le même tarif pour la rentrée 2002.

Le Conseil vote : 13 voix pour
1 abstention : M. Yannic SANTANDREU

9°/ ACHAT REMORQUE

Madame le Maire indique que Messieurs Stéphane GALLOIS et Alain FROMONT se sont chargés du dossier.

Monsieur Stéphane GALLOIS informe que l'achat de cette remorque (3,60 X 1,90 – remorque à basculement hydraulique) servira à transporter la grosse tondeuse. 3 fournisseurs ont été consultés.

- Devis de LMJ 2 990.00 € TTC (sans basculement hydraulique)
- Devis de BARTHELEMY 3 523.68 € TTC (inclus 45 € de frais de carte grise – 3 478.68 € + 45 €)
- Devis de ALABEURTHE 3 557.53 € (pour modèle comparable) sans les frais de carte grise

La commission a proposé de choisir le modèle de chez BARTHELEMY.

Monsieur Luc DELOUHANS demande si le basculement hydraulique est obligatoire, Monsieur Stéphane GALLOIS répond que c'est nécessaire pour la sécurité.

Madame le Maire propose le vote pour acquérir une remorque chez BARTHELEMY au tarif de 3 523,68€.

Le Conseil vote : 12 voix pour
 1 voix contre :Mme Gisèle CORGERON
 1 abstention : M. Yannic SANTANDREU

10°/ ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Madame le Maire indique que 2 devis ont été demandés pour un produit absolument identique chez ALABEURTHE et LMJ et que suite à la dernière commission, ceux-ci ont été renégociés.

- Devis de LMJ 594,59 € TTC

- Devis d'ALABEURTHE 591,74 € TTC (fourniture d'un casque gratuit et débroussailleuse en tête nylon).

La commission a retenu ALABEURTHE pour son service après-vente à proximité.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté 14 voix pour l'achat d'une débroussailleuse chez ALABEURTHE pour un montant TTC de 591.74 €.

11°/ ACHAT MATERIEL DE SIGNALISATION

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir de nouveaux panneaux de signalisation.

Fourniture d'un devis par la DDE pour un montant de 5 112,29 €.

Compte tenu des dernières demandes qui ont été faites en commission (c'est-à-dire 2 panneaux « sortie de camion » + 1 autre), le devis initial a été complété. La commission s'est penchée en détail sur le contenu de ce devis.

Madame le Maire demande le vote concernant l'acceptation de ce devis de panneaux de signalisation.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté 14 voix pour l'acceptation du devis de la D.D.E. pour un montant de 5 112,29 €.

12°/ CHEMIN COMMUNAL DU FAYS

Il est noté que tout le Conseil a un plan concernant ce chemin.

Madame le Maire rappelle les faits en précisant que ce problème date de 1974 et qu'à ce jour, il n'est toujours pas résolu. Un plan de bornage avait été fait mais sans suite.

Dès 1974, les riverains se sont appropriés ce chemin puisque la commune avait donné son accord mais aucun titre de propriété n'a été délivré.

Monsieur Yannic SANTANDREU reprend l'historique de la situation et précise qu'un marchand de biens de Sens avait acheté à M. BERLOT les parcelles n° 175, 176, 178, 180, 181, 182 et 55.

Le but était de démanteler le chemin entre les parcelles 180 et 55 sur toute sa longueur et de créer 3 nouvelles parcelles, la 175 (imputation 176), la 177 (imputation 178) et la 179 (imputation 180) pour faire l'échange avec les personnes.

La Société AVIS a vendu des parcelles en 3 lots, 1 lot à M. SCHMITT (55, 180, 182) actuellement ZEMANN, le second lot à MAZZERBO (178, 181) et qu'AVIS a gardé la parcelle 176.

Le chemin a été reconstitué avec les parcelles 177, 179 et 175.

Madame le Maire précise que Monsieur MAZZERBO veut vendre et qu'il attend une décision de notre part. C'est pourquoi il faut prendre une décision ce jour.

Madame le Maire propose à nouveau au Conseil d'aliéner toute la partie qui est en rive des 2 propriétés 181, 182 et 55 et de conserver toutes les parties qui descendent dans les Chenevières et qui rejoignent la route à Sormery laissant ainsi le passage à Monsieur GALLIMARD. Une enquête publique s'avère nécessaire.

Monsieur Claude HUGOT affirme qu'il faudrait vérifier sur le vieux cadastre si ce chemin existait.

Madame le Maire fait lecture de l'acte de M. MAZZERBO de 1974, acte établi chez Maître DOUNON.

Il est demandé à Monsieur Claude HUGOT de rechercher dans le vieux cadastre et d'établir un rapport ainsi qu'à Monsieur Yannic SANTANDREU d'apporter des éléments écrits. Si au prochain Conseil aucun élément écrit n'est présenté, il y aura enquête publique et aliénation probable.

Madame le Maire demande le vote pour l'ajournement.

Le Conseil vote pour l'ajournement : 10 voix pour
4 voix contre (Mmes Marie-Christine HENNON,
Corinne BOURGOIN, Mrs Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER)

13°/ LOCATION PARCELLES COMMUNALES LE FAYS

Madame le Maire rappelle que la Commission Départementale d'Orientation Agricole se déroulera à ce sujet le 17 septembre 2002. Il y a eu trois demandes d'exploitants agricoles et une émanant du Club de Moto Cross.

Madame le Maire indique que la Commission Municipale ne s'est pas prononcée car le bail de Monsieur BEZANCON n'est pas résilié. Elle précise que l'avis de la commune n'a pas d'influence sur la Commission Départementale d'Orientation Agricole et qu'il est possible que les terres soient partagées entre plusieurs acquéreurs. D'autre part, la commune reste libre de louer les parcelles à qui elle veut.

Madame le Maire indique qu'il faut donc attendre la résiliation du bail et les résultats de la Commission Départementale avant de céder à bail.

Il est précisé qu'en dessous d'une certaine surface, il n'y a pas besoin d'autorisation (exemple Monsieur STAM qui ne passera donc pas en Commission Départementale d'Orientation Agricole).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour attendre la résiliation du bail de Monsieur BEZANCON et la décision de la Commission Départementale d'Orientation Agricole.

Madame le Maire procède donc au vote.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté 14 voix pour différer la décision du Conseil Municipal.

14°/ RECLAMATION Monsieur CHIGNARDET

Madame le Maire précise qu'elle a transmis une copie de la lettre de Monsieur CHIGNARDET reçue en Mairie à tous les Conseillers car elle ne voulait pas faire la lecture des propos contenus dans cette lettre. Elle rappelle que Monsieur CHIGNARDET se plaint car plusieurs agriculteurs se sont accaparés les chemins communaux.

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur Claude HUGOT a fait ce jour une proposition de location des chemins mis en culture. Elle s'est renseignée auprès de la D.D.A.F. et auprès de la Chambre d'Agriculture qui l'ont informée que l'on n'avait pas le droit de donner à bail un chemin communal, qu'il fallait d'abord le déclasser. Une enquête publique est donc nécessaire.

Le Code Rural précise qu'il est interdit de labourer ou cultiver les chemins.

Madame le Maire fait remarquer que ce problème date de plusieurs années et que la plainte de Monsieur CHIGNARDET est justifiée.

Madame le Maire indique que si le Conseil Municipal aliène des chemins suite à enquête publique, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquiescer ces chemins. La vente ne peut être décidée qu'après enquête publique.

Messieurs Luc DELOUHANS et Jean CHOLLET proposent une enquête publique sur l'ensemble des chemins signalés par Monsieur CHIGNARDET y compris celui du Saudurant et les autres chemins pouvant être concernés. Il demande donc à ce que la Commission de Voirie s'en occupe.

Madame le Maire propose donc de passer au vote et demande si le Conseil est d'accord pour mettre en enquête publique l'ensemble des chemins concernés par la réclamation de Monsieur CHIGNARDET.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté : 14 voix pour

Monsieur Jean CHOLLET demande un vote pour la Commission de Voirie afin que le tour des chemins soit fait pour la mise en enquête publique.

Madame le Maire demande l'accord pour que la Commission de Voirie se donne les moyens afin de répertorier tous les chemins communaux qui auraient « disparu ».

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté : 14 voix pour

15°/ MONUMENTS AU JARDIN DU SOUVENIR

Madame le Maire rappelle que la précédente Municipalité qui a élaboré le Jardin du Souvenir avait décidé que tous les monuments soient identiques. Or, certaines familles ont demandé l'autorisation de poser des plaques.

Il est indiqué également qu'à l'avenir, il faudra faire un plan du Jardin du Souvenir dans le cadre de l'attribution des concessions et que le principe serait le même que pour le cimetière à savoir trentenaire ou perpétuel.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler et de remplacer toutes les délibérations qui ont été faites précédemment indiquant que tous les monuments devaient être identiques.

Madame Anne-Marie CRUNELLE indique qu'elle n'a jamais eu de titre de propriété pour la concession de son défunt mari. Madame le Maire précise qu'à part un don fait par Madame CRUNELLE, elle n'a rien trouvé d'autre et lui propose de venir faire des recherches en mairie.

Monsieur Pascal GUENOT indique que le problème du libre choix laisse porte ouverte à tout et à n'importe quoi, avis partagé par plusieurs membres du Conseil.

Madame le Maire propose de statuer pour accorder la pose de la plaque dans une limite maximum, le monument actuel servant de référence.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté : 14 voix pour

16°/ AFFOUAGES 2002

Madame le Maire rappelle que l'année dernière suite à enquête le Conseil avait mis en affouages 600 stères. Cette année, la commission a décidé le façonnage de 600 stères sans enquête préalable.

Madame le Maire indique que le tarif va légèrement augmenter. L'année dernière le stère était vendu 100 F, cette année il le sera à 16,00 €.

Madame le Maire propose le vote pour 600 stères au prix de 96 € la portion de 6 stères.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés : 14 voix pour

17°/ TRAVAUX FORET PARCELLES 12 ET 22

Madame le Maire présente un devis de travaux à réaliser dans la forêt communale sur les parcelles 12 et 22. (travaux de nettoyage, de cloisonnement, etc...)

Le montant total des travaux s'élève à 6 025,62 € TTC.

Madame le Maire demande si le Conseil est d'accord pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté 14 voix pour l'acceptation des travaux pour un montant TTC de 6 025,62 €.

18°/ ECOCERTIFICATION DE LA FORET

Madame le Maire précise que toutes les forêts domaniales de Bourgogne sont écocertifiées. L'écocertification est faite pour répondre aux besoins des futures générations. C'est un label qui peut, à l'avenir, faciliter les ventes surtout avec l'étranger. L'écocertification coûterait à la commune la somme de 172 €.

Madame le Maire demande si le Conseil est d'accord pour y souscrire.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté 14 voix pour souscrire à l'écocertification pour un montant de 172 €.

19/ BAIL DE CHASSE FORET COMMUNALE

Madame le Maire rappelle que la forêt communale de Turny est louée depuis 1993 à une société de chasse et que le bail arrive à échéance au 31/07/02. Aujourd'hui, le montant du bail est d'environ 45 000,00 F annuel.

3 solutions se présentent au Conseil :

- soit le Conseil choisit son locataire
- soit le Conseil décide de passer par adjudication aux enchères
- soit le Conseil décide de passer par adjudication avec un droit de préemption pour le locataire actuel.

La commission après en avoir débattu, propose de conserver le locataire actuel et propose un prix plancher de 90 000,00 F soit 13 720,41 € annuel.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré le trésorier de cette association de chasse qui accepte la proposition tarifaire mais demande que le bail ne passe pas par notaire mais seulement en Préfecture. Il a également demandé de passer d'une vingtaine de fusils à 30.

Madame le Maire demande au Conseil s'il accorde la chasse au locataire actuel pour un montant annuel de 13 720.41 € et indique qu'à ce jour, la Mairie n'a eu aucune demande de chasseurs de la commune. Il sera inscrit sur le cahier des charges que ceux-ci sont prioritaires.

Le Conseil vote : 10 voix pour
3 voix contre : Mrs Jean CHOLLET, Claude HUGOT,
Yannic SANTANDREU
1 abstention : Mme Corinne BOURGOIN

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer pour l'accord de 25 fusils

Le Conseil vote : 13 voix pour
1 abstention : M. Jean CHOLLET

20°/ CONTRAT ENTRETIEN INSTALLATION DU CHAUFFAGE AU FOYER

Jusqu'à ce jour, il n'y a pas de contrat d'entretien.

L'entreprise BUISSON CANO propose un contrat annuel de petit entretien qui s'élève à un montant TTC de 662.39 €.

La commission, après en avoir débattu, a donné un avis favorable.

Monsieur Jean CHOLLET demande si réponse a été faite concernant la programmation du chauffage de la salle (demande faite il y a 1 an) et il indique que la forte consommation d'énergie provient du fait d'une mauvaise régulation.

Madame le Maire précise que le contrat d'entretien avec l'entreprise BUISSON CANO a été obtenu avec beaucoup de mal et qu'elle leur réclamera le contrat demandé par Monsieur Jean CHOLLET.

Madame le Maire demande si le Conseil est d'accord pour l'autoriser à signer le contrat avec l'entreprise BUISSON CANO pour l'entretien de l'installation de chauffage à la salle des Fêtes pour un montant TTC de 662.39 €.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté 14 voix pour autoriser Mme le Maire à signer le contrat pour un montant de 662.39 €.

21°/ QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture de plusieurs informations.

Le logement communal situé Grande Rue a été loué à Mademoiselle MOZER suite au départ de Mademoiselle JALOUZEAU.

☞ Depuis le 6 juin 2002, Madame Florence DE PINHO a été embauchée sous contrat pour une durée non fixée afin d'assurer le remplacement de Madame Carmen MILLAN MASSOT au Secrétariat de Mairie.

☞ Le Conseil Général a accordé une subvention à la commune de Turny d'un montant de 4 385 € pour la chaufferie de l'Ecole Maternelle.

☞ La demande du Conseil Municipal concernant l'installation de cuves étanches au même tarif que les cuves traditionnelles a été acceptée.

☞ Le Centre de Loisirs qui est cette semaine dans notre commune a remporté un franc succès. On a dû refuser des enfants sur cette période.

☞ Les adjoints de la précédente municipalité ont fait un recours au Tribunal Administratif par rapport aux indemnités qui leur avaient été accordées.

Pour information, le Maire précédent, Monsieur Alain BROUSSEAU avait refusé d'émettre les titres de recettes et Madame le Maire les a effectivement signés. Cela n'avait pas été fait plus tôt car elle a attendu que le Percepteur et la Chambre Régionale des Comptes lui transmette les montants pour chaque adjoint sur la période de juin 1995 à avril 1998, période qui n'a pas été couverte par arrêté.

Madame Anne-Marie CRUNELLE fait remarquer que l'on réclame de l'argent à des gens qui ont travaillé.

Madame le Maire amènera le jugement de la Chambre Régionale des Comptes au prochain conseil.

☞ Suite à la demande de plusieurs conseillers, Madame le Maire informe qu'un employé communal a emprunté, sans autorisation, le matériel de la commune.

Cette situation a été découverte lors de l'inventaire annuel réalisé par Messieurs GUENOT et FROMONT. Il manquait entre autre la tondeuse, la meuleuse, la débroussailleuse. Ce n'est pas la première fois que cela se produit (l'été dernier lorsque Monsieur Sylvain CORDIER a été embauché, des travaux ont dû être repoussés car il manquait du matériel).

Il a donc été demandé à cette personne de veiller à ce que cela ne se reproduise pas. Aucune sanction n'a été prise.

☞ Madame le Maire veut couper court aux rumeurs concernant le retard de l'adhésion à la Mutuelle Nationale Territoriale (assurance qui est contractée par les salariés qui souhaitent y adhérer et qui ne concerne en rien la commune). Cette assurance permet aux salariés, en cas d'arrêt de travail supérieur à 90 jours, de toucher l'intégralité de leur salaire. C'est une assurance qui aurait dû débiter à partir de septembre 2001, qui ne dépend ni du Maire, ni du Conseil Municipal. Le retard de l'adhésion effective incombe au personnel, qui en septembre 2001, devait suivre le dossier. C'est donc un travail de régularisation qui reste à faire.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

À Monsieur Jean-Marc FOUCHER prend la parole et demande pourquoi l'enduit sur les voies communales n'est toujours pas fait depuis la délibération.

Madame le Maire répond que la D.D.E. a été très demandée et qu'un problème de maladie grave d'une personne non remplacée expliquent le retard, normalement cela devrait être régularisé en septembre.

☞ Monsieur Claude HUGOT demande que la fouille soit remise à niveau. Madame le Maire indique que lorsque cette fouille a été mise à disposition de la commune, rien n'a été prévu, il n'y a pas eu de convention de signée, ce qui veut dire que la Municipalité n'est pas obligée de suivre. Madame le Maire indique que le sujet pourra être revu dans le cadre d'une commission.

☞ Monsieur Yannic SANTANDREU indique que dans l'Arbre de la Liberté au Fays, il y a une grosse branche morte et qu'il faudrait la retirer avant qu'elle ne tombe.

☞ Monsieur Stéphane GALLOIS demande ce qui se passe au lavoir de Linant.

Madame le Maire informe que les enfants du Centre font une fresque et elle indique qu'elle a contacté la D.D.E. à ce sujet. Cette fresque n'entre pas dans le cadre d'une modification de façade et d'autre part, le bâtiment n'est pas dans une zone classée.

Madame le Maire demande à Madame Gisèle CORGERON de faire l'historique du lavoir de Linant pour pouvoir émettre un jugement. Celle-ci prend la parole et explique que sans la naissance de l'Association du Patrimoine et sans son intervention, il n'y aurait plus de lavoir.

Madame Gisèle CORGERON a appris que des gens étaient très en colère car les enfants du Centre de Loisirs faisaient une fresque sur le mur du lavoir. Elle rappelle qu'elle en a parlé lors de la Commission et que personne n'a rien dit, Madame le Maire le confirme et pense qu'il y a eu une mauvaise compréhension. L'Association du Patrimoine a donc versé 1 000.00 Frs, soit 152.45 € pour l'achat de peinture pour la réalisation de la fresque, et il est rappelé que l'Association du Patrimoine ne coûte rien à la commune et qu'au contraire elle rapporte de l'argent (200 000 F environ versés dans les caisses de la commune). Madame Gisèle CORGERON reconnaît que l'information à ce sujet aurait dû être plus complète.

Monsieur Jean CHOLLET ajoute que le lavoir est un bâtiment communal et que l'entretien doit donc être assuré par la commune alors que c'est l'Association du Patrimoine qui l'entretient d'où une économie pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 45.



PISCINES LOISIRS CONFORT
Des professionnels à votre service...

Piscines - Kits - Produits - Accessoires
Adoucisseurs - Osmoseurs

30, Route de la Brumance - Bas Turny - 89570 TURNY
Tel / Fax. 03.86.35.16.73 - Siret 334 769 213 00011

LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux arrivants dans la commune sont invités à venir s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2002

CÉRÉMONIE DES VŒUX

A l'occasion du nouvel an, la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche après-midi

12 janvier 2003
à la salle des fêtes

Nous nous retrouverons ensuite afin de partager la traditionnelle galette et remettre les récompenses pour les maisons fleuries et les maisons illuminées. Réservez dès aujourd'hui votre après midi.

Marie-Christine HENNON

Equipe de rédaction:

Michèle Bezançon
Corinne Bourgoïn
Jean Chollet
Gisèle Corgeron
Stéphane Gallois

Directrice de publication:
Marie-Christine Hennon

FÊTE PATRONALE

Malgré un temps mitigé, les 25 et 26 mai, jours de la fête patronale, ont été une belle réussite.

Le spectacle des enfants des écoles proposé à la bibliothèque a ravi son public, sous le charme de belles histoires lues et illustrées par les élèves de CE1 et CE2.

Samedi et dimanche après-midi, la population a eu l'occasion d'apprécier l'exposition sur le Japon préparée par madame Bouillon avec le concours des enfants et de leurs institutrices.

Pendant ce temps à l'église, l'association du Patrimoine proposait à des visiteurs curieux et intéressés un grand nombre de cartes postales anciennes et divers documents

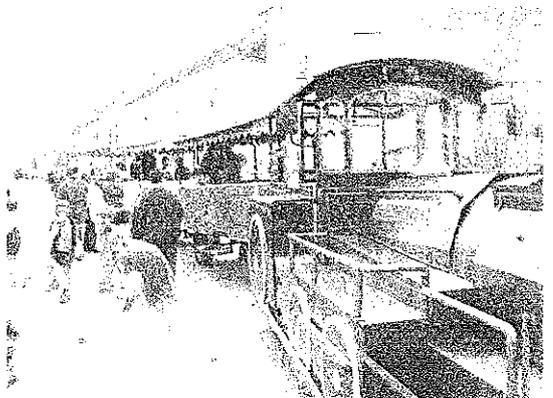


sur la commune, les sapeurs pompiers, eux, encadraient les volontaires pour la montée au clocher.

La fête foraine a fait le bonheur de tous, petits et grands, comme le petit train et les tours de poney à travers le village. Le samedi soir, 120 personnes ont participé à un dîner dansant très animé qui s'est prolongé tard dans la nuit, pour le plaisir de tous.



Les artistes saluent sous les applaudissements nourris



Seul, le vide grenier du dimanche a été victime du mauvais temps, la majorité des 30 exposants ayant remballé avant midi.

Le vin d'honneur clôtura ces deux belles journées dans une ambiance conviviale.

Nous remercions les associations : moto club, patrimoine, sapeurs-pompiers et parents d'élèves pour leur active participation.

FÊTE NATIONALE



La Fête Nationale a également réuni les habitants de la commune dans une ambiance chaleureuse. Un temps clément a permis la réussite de la retraite aux flambeaux du 13 juillet. Le feu d'artifice fut apprécié de tous et un bal clôtura une soirée très joyeuse. L'après-midi du 14 juillet, petits et grands ont pu exercer leurs talents : adresse pour le tir, la pétanque, la course à l'œuf et le chamboule-tout, force pour l'enfonçage de clous. Les plus jeunes ont mouillé bras et même chemises pour



attraper des truites très farouches. Ils ont aussi coupé des ficelles et pêché pour découvrir les trésors soigneusement emballés par madame Bouillon. Les dames du club de l'amitié proposaient leurs jolies réalisations ainsi que des enveloppes toutes gagnantes. Après la remise des lots aux vainqueurs des différents concours et le tirage de la loterie des dames, le vin d'honneur clôtura la fête.

Merci aux bénévoles qui ont permis la réussite de ces bons moments partagés et à l'année prochaine.

Michèle BEZANÇON ET Corinne BOURGOIN

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES FAMILLES DE TURNY

L'Association Intercommunale du Centre de Loisirs s'est agrandie : en plus des communes de Beugnon, Lasson, Neuvy-Sautour, Sormery et Soumaintrain, elle a accueilli à partir de l'été 2002 la commune de Turny. Ainsi, celle-ci adopte la formule du centre de loisirs itinérant qui fonctionne jusqu'à présent 6 semaines par an : 5 semaines en été et une à Pâques.

Et, pour un coup d'essai, ce fut une pleine réussite ! En effet, pas moins de 44 enfants ont fréquenté le centre de loisirs lors de son passage à Turny, du 15 au 19 juillet dernier. Ces bambins (dont 6 n'avaient pas encore 6 ans), ont été accueillis à la salle des fêtes, mise à disposition par la commune à cet effet, de 8h à 18h, du lundi au vendredi.

Une équipe de six animatrices et une directrice ont ainsi fait vivre à ces enfants divers loisirs et activités, dans une ambiance estivale et conviviale. Au programme cette semaine a été marquée par un projet artistique qui consistait à donner de nouvelles couleurs au lavoir de Linant sur le thème « air, eau, terre ». Plusieurs demi-journées de travail ont été consacrées à cette réalisation à laquelle les enfants ont très activement participé, ne manquant pas d'imagination... Mais, jugez plutôt, lors d'une prochaine promenade aux abords du lavoir !

Les arts plastiques n'étaient pas seuls au rendez-vous : un peu de sport, avec une sortie piscine à Saint Florentin, et de la musique, au festival des Îles à Vermenton, où Pierre Chêne présentait son dernier spectacle.

Bref... une semaine colorée et rythmée, avec un seul regret : ne pas avoir pu satisfaire toutes les demandes d'inscription des parents...

À l'année prochaine !

Peggy FÉLIX, présidente du centre de loisirs.



Nos jeunes artistes posent devant leur réalisation

CONCOURS... CONCOURS ... CONCOURS ... CONCOURS ... CONCOURS ...

Noël arrive! et avec cette période vous savez illuminer notre commune de mille feux. Comme l'an passé, nous ouvrons un concours pour le décor des habitations. Le jury passera de jour puis de nuit pour tenter de vous départager . Nul doute que cela sera encore plus difficile que l'an passé.

Alors... à vos illuminations!

TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

Avec LE FAYS, l'autre hameau de la commune à avoir eu « son » école : LINANT

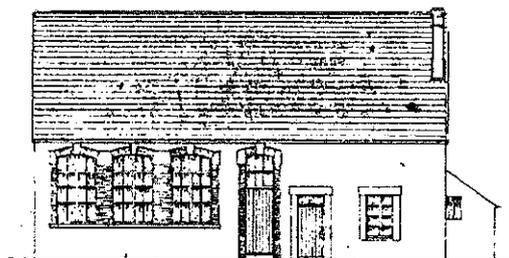
Il faut rappeler que le bourg de Turny avait déjà son école de garçons en 1876 lorsque les premières demandes sont exprimées pour l'ouverture d'une école mixte au hameau de Linant.

Le 29 août 1876, le sous-préfet répond en ces termes :

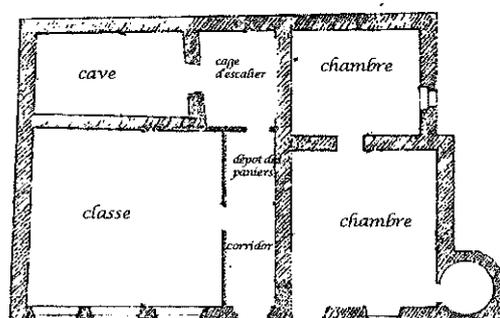
« Les deux hameaux de Linant et de Courchamp ne sont situés qu'à 2 km et 2 km ½ du bourg de Turny. Ces distances ne sont pas excessives et ne présentent pas des obstacles insurmontables à la bonne fréquentation des écoles du bourg pour les enfants de ces deux hameaux âgés de 6 à 13 ans. Si on créait au hameau de Linant une école mixte, cette école serait un obstacle sérieux à l'établissement d'une école publique de filles au bourg de Turny, que la majorité des habitants réclame.

Toutefois, considérant que la population de Linant s'élève à 269 habitants et celle de Courchamp à 85, une salle d'asile à Linant pourrait être utilement fréquentée par une quarantaine d'enfants de 2 à 7 ans sans nuire à la prospérité des écoles du bourg.

Je vous prie en conséquence de faire savoir que la demande n'est pas susceptible d'être accueillie et d'inviter le conseil municipal de Turny à examiner s'il n'y aurait pas lieu de pourvoir à la création d'une salle d'asile au hameau de Linant. Une réunion extraordinaire est autorisée à cet effet et la délibération devra nous être transmise le plus tôt possible. »

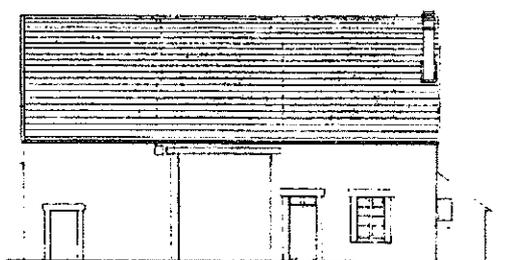


Façade projetée

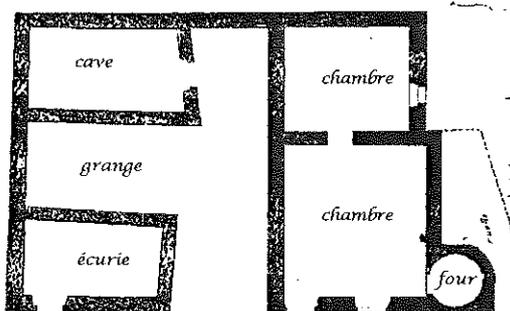


Plan du rez de chaussée, distribution nouvelle (projet)

On ne reparle d'une éventuelle école à Linant qu'en séance du 4 février 1883 où l'un des membres de l'assemblée expose au conseil que « la commune de Turny est déshéritée sous le rapport de l'instruction, l'école de Turny est moitié de ce qu'elle doit être en rapport avec le nombre des enfants qui la fréquentent. En outre le hameau de Linant est éloigné de la commune de près de 2 km et le nombre des enfants étant très nombreux, il serait bien utile qu'il y eût une école enfantine qui pourrait desservir surtout les 2 hameaux de Linant et Courchamp ».



Élévation (état au moment du projet)



Plan du rez de chaussée, en l'état au moment du projet

Le conseil décide la location d'une maison à Linant pour l'établissement de la salle d'asile.

À suivre...

Gisèle Corgeron

Les plans joints sont des reproductions des originaux de l'époque.. Cherchez l'école...

PS : Actuellement Linant compte environ 171 habitants et Courchamp 26.